

JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

Le **DEUXIÈME SAMEDI DU MOIS DE MAI**, la Ville de L'Assomption tient une Journée de l'environnement.

L'événement se déroule de 8 h à 15 h, au 124, chemin des Commissaires (site des neiges usées).

Cette activité permet à plusieurs familles résidant sur le territoire de L'Assomption de profiter de tous les avantages du site et également de se procurer du compost, et ce, tout à fait gratuitement.

Dans le cadre de cette journée, les citoyens et citoyennes peuvent également profiter d'un service de déchiquetage gratuit de documents personnels. Un employé de la firme de déchiquetage est sur place avec un camion et procède à la destruction de documents confidentiels (ex. : relevés de factures, offres de cartes de crédit, formulaires d'assurance, reçus, etc.). Cette initiative s'inscrit dans un souci de développement durable et vise à conscientiser la population au recyclage et à sensibiliser les gens à la fraude et au vol d'identité.

DÉPÔT DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) ET AUTRES

Lieu: Écoparc, 134, chemin des Commissaires

- Collecte de RDD
- Matériaux secs acceptés (bois, fer, béton, gypse, etc.)
- Branches, arbustes, terre et tourbe sont acceptés
- Les pneus ne sont pas tous acceptés. Seuls sont acceptés les pneus usagés avec ou sans jantes avec une hauteur maximale de 48.5 pouces
N.B. Les pneus de véhicules lourds de plus de 48.5 pouces sont refusés en tout temps
- Limite de 1 remorque (4 pi X 8 pi X 2 pi de hauteur)

SUITE AU VERSO ►





GRATUIT

DISTRIBUTION DE COMPOST

Lieu : site des neiges usées, 124, chemin des Commissaires

- Quantité limitée par véhicule
- Apportez pelles et contenants

GRATUIT

DÉCHIQUETAGE DE DOCUMENTS PERSONNELS

Lieu : site des neiges usées, 124, chemin des Commissaires

- Maximum de 3 boîtes d'entreposage (12" X 15" X 10") par résident

Les critères d'admissibilité pour participer à cette journée sont les suivants :

- pour secteur résidentiel seulement
(les entreprises seront refusées sur le site)
- preuve de résidence exigée

Nous souhaitons rappeler à la population que durant la période estivale, l'Écoparc de la MRC de L'Assomption est ouvert tous les jours de la semaine, et ce, du 1^{er} avril au 30 novembre. Pour connaître l'horaire complet ou pour toute autre information, nous vous invitons à visiter le site Internet de la municipalité au **www.ville.lassomption.qc.ca**.

La Ville de L'Assomption tient à remercier tous ceux et celles qui contribuent de près ou de loin à la protection de l'environnement. De ce fait, elle encourage tous les citoyens et citoyennes à poursuivre leurs bonnes habitudes de gestion responsable en matière d'environnement.